

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

AVIS DE CONSULTATION SUR L'AVANT-PROJET D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE, FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL

MAZEROLLES, GOUEX et LUSSAC-LES-CHATEAUX

avec extension sur une partie du territoire des communes de PERSAC et CIVAUX

Pour l'examen des opérations d'avant-projet des parcelles faisant l'objet d'un aménagement foncier agricole forestier et environnemental

Articles R. 123-1 à R. 123-7 du code rural et de la pêche maritime

Les propriétaires, dont les biens fonciers sont compris dans le périmètre d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental des communes de LUSSAC-LES-CHATEAUX, MAZEROLLES ET GOUEX, avec extension sur une partie du territoire des communes de PERSAC et CIVAUX, ordonné par arrêté du 18 janvier 2022 du Président du Conseil Département de la Vienne, sont informés que la Sous-Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (SCIAF) a approuvé dans sa séance du 26 septembre 2024 la mise en consultation de l'avant-projet d'aménagement foncier agricole forestier et environnemental qui aura lieu du **MARDI 12 NOVEMBRE 2024 au SAMEDI 14 DECEMBRE 2024 inclus** dans les mairies de LUSSAC-LES-CHATEAUX et MAZEROLLES.

Le dossier sera consultable, pendant toute la durée de la consultation aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de la mairie de LUSSAC-LES-CHATEAUX, soit du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le samedi de 9h à 12h, et du secrétariat de la mairie de MAZEROLLES, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30.

Le dossier sera également consultable par voie dématérialisée à l'adresse suivante (attention, la page internet ne sera pas active avant le 12 novembre 2024) :

<https://www.lavienne86.fr/au-quotidien/environnement-agriculture/amenagement-foncier-rural/consultation-amenagement-foncier-de-mazerolles-gouex-lussac-les-chateaux>



Les plans concernant les communes de GOUEX, PERSAC, et CIVAUX seront également disponibles dans les mairies respectives, aux heures d'ouverture de leurs secrétariats.

Une réunion publique d'information sur le déroulement de cette consultation aura lieu :

Le 8 Novembre 2024 à la salle des fêtes de LUSSAC-LES-CHATEAUX à 18h00

Durant la période de la consultation, **des permanences** seront assurées aux dates indiquées ci-dessous par un représentant du **Cabinet DEVOUGE**, Géomètre-Expert en charge de l'aménagement foncier, afin de se tenir à la disposition du public pour les aider à consulter les documents et fournir tous renseignements utiles :

En mairie de LUSSAC-LES-CHATEAUX :

- Les mardi 12/11/2024 et mercredi 13/11/2024 : de 9h à 12h et de 14h à 17h ;
- Le samedi 23/11/2024 : de 9h à 12h ;
- Les lundi 25/11/2024 et mardi 26/11/2024 : de 9h à 12h et de 14h à 17h ;

En mairie de MAZEROLLES :

- Les lundi 18/11/2024 et mardi 19/11/2024 : de 9h à 12h et de 14h à 17h ;
- Les lundi 2/12/2024 et mardi 3/12/2024 : de 9h à 12h et de 14h à 17h ;
- Le samedi 14/12/2024 : de 9h à 12h.

Le dossier soumis à la consultation des propriétaires et de toute personne intéressée sera composé des pièces suivantes :

- Plans portant indication de l'avant-projet parcellaire comportant l'indication des limites des nouvelles parcelles proposées, de leur contenance et du nom de leur propriétaire,
- Un état comparatif par propriétaire indiquant les références cadastrales et la superficie des parcelles dont l'échange est envisagé (Procès-verbal des opérations),
- Plan présentant l'avant-projet du programme de travaux connexes envisagé. L'attention des propriétaires est attirée dès à présent sur l'importance de l'examen de ce programme, notamment en matière de clôtures ou de dispositifs d'accès aux parcelles qui s'avèreraient nécessaires,
- La liste des parcelles comprises dans le périmètre (apports) et la liste des parcelles nouvelles (attributions),
- Une liste alphabétique des propriétaires,
- Un registre destiné à recevoir les réclamations et observations des propriétaires et tiers intéressés.

Chaque propriétaire pourra consigner éventuellement ses observations pendant toute la durée de la consultation et jusqu'à 8 jours après la fin de la consultation, soit :

- Sur le registre des observations ouvert à cet effet et mis à sa disposition aux jours et heures ci-dessus soit en mairie de LUSSAC-LES-CHATEAUX, soit en mairie de MAZEROLLES ;
- Par mail à l'adresse suivante : contact@cabinetdevouge.com
- Ou par courrier à l'attention du Géomètre, à l'adresse suivante :

Cabinet DEVOUGE – Géomètre Expert
61 Avenue Daniel Hedde
BP 90024
17202 ROYAN Cédex

Ces observations seront étudiées par la Sous-Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier lors de sa prochaine séance dans le premier trimestre 2024. La prise en compte de ces observations permettra d'améliorer l'avant-projet et sera le point de départ de l'élaboration du projet d'aménagement foncier qui vous sera proposé par la suite lors d'une enquête publique.

A LUSSAC-LES-CHATEAUX, le 26 septembre 2024
Le géomètre-expert en charge de l'opération

Stéphane DEVOUGE